



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2025

Action Réquisition - Campagne nationale

Cet hiver, la France métropolitaine a traversé un épisode de grand froid : au moins 11 personnes sans logis ont perdu la vie entre fin décembre et début janvier. À Reims, Morgan, 35 ans, est mort d'hypothermie le jour de Noël. À Nantes, deux sans-abri sont décédés en quelques jours. À Chartres, un homme de 58 ans retrouvé mort d'hypothermie le 1er janvier. À Paris, Fernand, 72 ans, décédé dans la rue le 28 décembre, et un autre homme mort dans l'incendie d'un parking où il s'était réfugié. À Metz, Nice, Montpellier, Valenciennes ... : on met les chiens à l'abri, mais on laisse mourir des femmes et des hommes sur les trottoirs !

Ce n'est pas le froid qui tue, c'est l'absence de logement

Pourtant, les personnes privées de logements ne meurent pas davantage en hiver qu'en été : les décès ont lieu tout au long de l'année. C'est bien la privation de logement, la vie à la rue qui tue ! L'âge moyen de décès est de 49 ans pour les sans-logis, contre plus de 80 ans pour le reste de la population.

Le Collectif Les Morts de la Rue a dénombré 912 décès de personnes sans domicile en 2024. Un chiffre que l'on peut mettre en équivalence avec les 976 morts par homicide enregistrés cette même année en France : tandis que chaque homicide fait l'objet d'une large couverture médiatique et d'annonces politiques retentissantes, les centaines de personnes qui décèdent chaque année dans nos rues – faute d'un toit – sont majoritairement passées sous silence. Et l'on accuse alors avec résignation... le froid !

Des solutions existent : 3 millions de logements vacants, 9 millions de m² de bureaux vides

La France compte aujourd'hui 3 millions de logements vacants, dont 1,2 million depuis plus de 2 ans, et au moins 9 millions de mètres carrés de bureaux sont vides : pendant ce temps, 350 000 personnes sont privées de domicile en France.

Il y 10 fois plus de logements et bureaux vacants que de personnes sans-logis !

La réquisition : une mesure d'urgence temporaire et indemnisée.

Contrairement à ce qu'affirment les lobbys de grands propriétaires, la réquisition est une mesure parfaitement encadrée par trois dispositifs légaux :

- 1. Le droit de réquisition d'office** en vigueur depuis 1945
- 2. La réquisition avec attributaire** instaurée par la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- 3. Le pouvoir de police du maire**

Ces procédures prévoient d'indemniser les propriétaires et ont déjà été appliquées avec succès dans le passé. Si les préfets et les maires ont le pouvoir de réquisitionner, les métropoles peuvent également demander cette compétence à l'État comme vient de le faire la métropole de Rennes.

Pendant que les SDF meurent, le gouvernement veut attaquer au droit au logement :

Le Sénat a voté un texte le 13 janvier qui attaque la loi SRU, facilite les expulsions, permet des hausses de loyer dans les HLM après réhabilitation, permet d'expulser pour travaux les locataires de passoires thermiques, renforce le clientélisme des maires.

Le gouvernement veut instaurer le modèle canadien pour les locataires : loyer, durée du contrat, congé et conditions de logement fixées par la bailleur privé, expulsion des locataires en 2 mois... Et il relance la spéculation à l'aide de cadeaux fiscaux aux riches.

Le logement n'est pas fait pour spéculer, mais pour loger !

L'accumulation immobilière ne peut continuer à se faire au détriment des vies humaines : **le droit d'avoir un logement doit primer sur le droit d'en avoir deux !**

Exigeons l'application immédiate et massive de la loi de réquisition par les préfets et les maires sur l'ensemble du territoire, et le transfert de la compétence de réquisition aux métropoles et aux maires pour une action plus efficace et proche du terrain.

Le 12 février 2026, une proposition de loi est examinée par l'Assemblée nationale, visant à transférer aux maires la compétence de réquisition.

Un rassemblement à l'initiative de Droit Au Logement et de la Plateforme Logement pour tou.te.s se tiendra à midi devant l'Assemblée Nationale, pour que les maires et l'État réquisitionnent les immeubles vides !

Contact presse : Action Réquisition - requiz@ik.me